

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 novembre 2023: «Pour la piétonnisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes».**

29 avril 2024

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 28 novembre 2023. Elle a été traitée le 15 janvier et les 4 et 11 mars 2024 sous la présidence de M. Didier Lyon. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Maude Jaunin, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 15 janvier 2024**

*Audition de M. Jérôme Fontana, président de l'Association des habitants du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG), de M. Pierre-André Marti et de M. Umberto Bandiera, membres du comité de l'AHPTSG*

M. Fontana remercie la commission de les recevoir. Le but de la présentation est de rappeler brièvement l'historique du dépôt de la pétition par l'Association des habitants du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG). M. Fontana situe ensuite la place du Petit-Saconnex sur une carte projetée.

M. Marti salue la commission. Le Petit-Saconnex fait partie de la Ville de Genève depuis 1931, à la suite de la réunification des communes de Plainpalais et des Eaux-Vives. A l'époque, deux places du Petit-Saconnex existaient: l'une devant le temple, où la première ligne de tram s'arrêtait, et la seconde devant la poste. Dans les années 1951 et 1952, les bâtiments ont été démolis, afin d'aménager une grande place et de dégager la route. La place actuelle, datant de 1952, est principalement devenue un parking, une route et un îlot désaffecté. Les habitants-e-s réclamaient à la Ville de Genève une amélioration plus conviviale. En 2011, la Ville a lancé un concours, remporté par le bureau d'architecte-paysagiste Pascal Heyraud. L'autorisation de construire a été octroyée en 2014. M. Marti a participé aux négociations avec la Ville de Genève pour obtenir une borne électrique permettant d'organiser des manifestations. Le vote du crédit de construction au Conseil municipal date de 2019. Les travaux ont commencé en 2019, se

sont achevés en 2021, et ont été inaugurés en juin 2021 par M<sup>mes</sup> Perler et Barbey-Chappuis. Une attention particulière a été portée à la place, en raison de la découverte d'une plante rare protégée entre les pavés, l'herniaire. Une partie des pavés a donc été aménagée en sable et l'autre partie avec du ciment, pour pouvoir replanter la plante conservée en laboratoire. Le nombre de places de stationnement est resté le même. A l'époque du concours, l'AHPTSG n'existait pas encore. M. Dupraz, gérant du Café du Soleil, et l'ancien gérant de l'UBS ont participé au concours. Leur unique demande portait sur le maintien du même nombre de places de parking.

M. Bandiera présente le principe et les objectifs de la piétonnisation. Il rappelle les principes fixés par le plan directeur des schémas pour piétons de la Ville de Genève, datant de 1998. Le plan prévoit cinq priorités pour piétonniser les rues: encourager la promenade, valoriser les lieux de place par quartier, faciliter les mouvements piétons, éliminer les obstacles aux piétons et modérer le trafic à l'échelle des quartiers. La volonté de piétonniser s'inscrit ainsi dans l'actualité. Aujourd'hui, il est urgent d'agir dans un quartier densifié. L'association manque de moyens pour mener à bien des investigations sur les impacts et bénéfices de la mesure. Les données disponibles confirment les estimations de plus de 25 000 résident-e-s, plaçant le Petit-Saconnex à la hauteur des plus grandes villes romandes. En 2024, pour une telle population résidente, il est évident d'imaginer un espace non ouvert à la motorisation, mais affecté aux cinq principes directeurs, soit faciliter la promenade pour des questions de santé publique, permettre un lieu de jeu sécurisé pour les enfants afin de favoriser la cohésion sociale et mettre l'accent sur l'aspect économique. Les commerçant-e-s ont été invité-e-s au dialogue. Considérant les bénéfices de la piétonnisation sur certains types de commerces, une partie y est favorable. Des questions subsistent quant à l'impact de la mesure. Les auditionnés demandent ainsi au Conseil municipal de lancer une étude d'impact, pas uniquement limitée à l'impact de la motorisation, mais axée sur l'impact global, comprenant les dimensions environnementales, sociales et économique.

M. Bandiera souhaite offrir aux habitant-e-s du quartier la possibilité de décider en connaissance de cause si la piétonnisation est bénéfique. L'AHPTSG a déjà proposé à M<sup>me</sup> Perler de réfléchir à cette option, tout en lançant une période d'expérimentation. Certains commerçant-e-s farouchement opposé-e-s à l'idée sont fermé-e-s le samedi et le dimanche, permettant de profiter du week-end pour permettre à la population de se réapproprier l'espace public et de le valoriser par de petits investissements de végétalisation. Il y a vingt ans, le concours a été pensé avec d'autres objectifs. L'objectif de végétalisation n'étant pas compris par tout le monde, le chemin vers une piétonnisation totale prévoit une période accompagnée d'une étude d'impact, avec des jours de tests les week-ends. Cette solution assure d'écarter certaines craintes et oppositions et de redécouvrir la

dimension perdue de la cohésion sociale et de la rencontre entre habitant-e-s. L'objectif est de faire revivre une partie de la ville, dont l'appartenance historique est importante, mais qui semble aujourd'hui être simplement vouée à la construction d'immeubles, sans apporter les aspects de convivialité, pourtant rendus nécessaires par la densité du quartier. Les chiffres montrent que le kilomètre carré le plus concentré des villes suisses est situé dans ce rayon de la Ville de Genève, le rendant comparable à Singapour ou à Hong-Kong. Ce quartier international doit intégrer des rues piétonnes, progressivement et avec un consensus large. L'AHPTSG est ouverte à l'exploration de toutes les pistes possibles. M. Bandiera invite à agir pour sortir de cette impasse et se réapproprié l'espace public.

M. Fontana présente les flux motorisés sur une carte. Le chemin D'-Adolphe Pasteur (ci-après le «chemin Pasteur») est résidentiel, mais utilisé notamment par les client-e-s de l'agence UBS. Une piste cyclable à contresens du chemin Pasteur, en voie descendante, y a été ajoutée récemment. Pour éviter que les résident-e-s doivent faire tout le tour de la place pour entrer dans leur parking, l'accès a été autorisé dans les deux sens sur environ 30 m sur le haut du chemin Pasteur, avant la place du Petit-Saconnex. Le chemin des Crêts est ouvert à la circulation montante et descendante. Le flux motorisé circule d'ouest en est sur la place du Petit-Saconnex. Les automobilistes peuvent également en faire le tour. Si la place du Petit-Saconnex venait à être fermée aux voitures, le flux serait redirigé sur le chemin des Crêts. Une certaine complexité persiste quant aux accès, nécessaires pour la paroisse pour les mariages et les enterrements, et quant à la question de la livraison des marchandises aux commerces de la place. Une association de quartier comme l'AHPTSG n'est pas à même d'embrasser tous les tenants et aboutissants d'un changement de mobilité dans un quartier aussi complexe. Le tunnel des Nations, qui ouvrira cette année, aura un impact sur le quartier, modifiant de manière importante les flux des véhicules dans tout le Petit et le Grand-Saconnex.

M. Fontana présente les enjeux de la piétonnisation, le premier ayant traité à la sécurité. La place est traversée chaque matin par de nombreux enfants rejoignant l'école des Crêts et de Budé. En tant que père, M. Fontana a pu constater la circulation d'enfants entre les voitures. La piétonnisation peut ensuite apporter de la cohésion sociale. Concernant l'aspect économique, l'AHPTSG comprend les préoccupations des commerçant-e-s de la place. La coiffeuse de la place a notamment dit avoir connu une baisse de son chiffre d'affaires à la suite des travaux et du Covid-19, et avoir dû licencier une employée, faute d'avoir retrouvé le même niveau d'activité économique aujourd'hui. La boulangerie Contel est également opposée à une fermeture de la place, qui entraînerait probablement une fermeture du commerce. En revanche, d'autres commerces ne voient pas d'opposition et l'UBS n'est pas dérangée. Les craintes sont entendues, acceptées et comprises, mais ces aspects de sécurité et de cohésion sociale doivent être pris

en considération. Le bien-être et la qualité de vie est pareillement impacté par le parking sauvage, les gens roulant sur la partie piétonne et commettant des incivilités liées à la consommation de boissons dans le parking. Ce fait a été remonté à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis. Le quartier s'est fortement développé et se développera encore davantage avec la route des Nations. Une zone dédiée aux piétons ne peut être que bénéfique.

M. Fontana projette des images de la place actuelle durant une journée ensoleillée. Des voitures garées sur la voie de circulation peuvent y être observées. L'espace pour arriver en voiture est large, ce qui n'invite pas les automobilistes à ralentir. Les voitures frôlent en outre les bancs installés au bord de la route et les cyclistes ont le droit de circuler dans l'autre sens, alors que la visibilité est mauvaise. Deux patrouilleuses scolaires font franchir l'axe encombré entre Moillebeau et le chemin Moise-Duboule, où les bus circulent également. La ligne blanche n'est pas claire et la visibilité est mauvaise, impliquant une zone de trottoir faible. La pose d'un miroir serait la bienvenue. Le soir, les enfants, en nombre, passent derrière le véhicule le plus en avant, entre les voitures, et courent pour rejoindre la boulangerie Contel. L'adjonction d'un-e troisième patrouilleur ou patrouilleuse scolaire a été demandée à M<sup>me</sup> Perler lors de la réunion du 4 décembre 2023 pour présenter un projet d'aménagement de la place.

M. Fontana projette une image illustrant la vue depuis les bancs installés aux murs, qui servent à canaliser le flux de voitures. L'AHPTSG regrette d'utiliser un lieu de repos comme espace de démarcation entre les piétons et la circulation routière. Le parking sauvage est également très fréquent, bloquant le trafic. La configuration actuelle de la place lui fait perdre son côté agréable et relaxant. Jusqu'à récemment, un petit panneau sens interdit était installé de l'autre côté de la place, côté est. L'apposition d'un panneau plus grand n'empêche néanmoins pas les automobilistes de s'engager, créant un risque supplémentaire. De plus, la partie sud de la place est sujette aux chargements et déchargements de véhicules privés ou de livraison sur la partie piétonne, devant les commerces. Lorsque la place est pleine, des utilisateurs et utilisatrices se garent sur la place ou sur la partie arrière du bâtiment, y compris dans les lieux de passage pour les pompiers. Toutes ces situations concernent également les deux-roues. Cette question des flux motorisés a été communiquée à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis lors d'une séance de rencontre avec les habitant-e-s du quartier à la salle du temple du Petit-Saconnex le 11 octobre 2023, puisque la manière dont les flux du quartier sont aménagés amène les deux-roues à circuler à grande vitesse. M. Fontana projette enfin la vue depuis le chemin des Crêts, pour montrer que, dans la mesure où une ou plusieurs places de stationnement seraient supprimées sur la place du Petit-Saconnex, l'amélioration du parking dans le secteur pourrait être envisagée sur le chemin des Crêts. M. Fontana passe une vidéo montrant un véhicule qui manœuvre derrière un panneau, face à l'agence de l'UBS, pour s'engager sur la partie piétonne la place.

En conclusion, la pétition demande la réalisation d'une étude d'impact sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et sur la mobilité qu'engendrerait une piétonnisation, avec des phases de tests. Etudier la raison de l'existence du flux d'ouest en est pourrait changer la mobilité ou les flux avec le chemin Pasteur. La Ville de Genève dispose du budget pour mener une telle étude. Une consultation étendue est requise auprès des habitant-e-s et commerçant-e-s de la place, pour parer à l'absence de dialogue. M. Fontana met un point d'honneur à rencontrer un maximum de gens et regrette de ne pas avoir été consulté dans le cadre du dépôt de l'autre pétition (*ndlr: la pétition P-493 du 5 septembre 2023, «Pour le maintien de l'ouverture de la place du Petit-Saconnex à la circulation et au parking»*). La pétition demande ensuite des mesures immédiates pour améliorer les problématiques actuelles. Quelques places de parking pourraient être déplacées ou remplacées par des arbres, en consultation avec les commerçant-e-s et de manière progressive. Les aménagements, tels que le marquage au sol et la signalétique, doivent être améliorés. Les piétons doivent être protégés, plus particulièrement les enfants et les personnes âgées, qui n'entendent pas les véhicules arriver. Concernant la végétalisation, un effort se remarque entre l'ancienne et la place actuelle, même si la place actuelle reste très minérale. Végétaliser pourrait marquer une progression pour lutter contre l'îlot de chaleur. Le dernier point porte sur le développement des activités pour améliorer l'attractivité de la place. Le marché est en train de mourir. L'étude pourrait permettre d'identifier les manques et les améliorations à apporter. Une place piétonne permettrait aux associations d'y organiser plus d'activités culturelles et sociales et d'amener du monde au cœur du village. L'AHPTSG est à disposition des autorités et de l'administration pour trouver des solutions et améliorer la place du Petit-Saconnex, qui représente le véritable cœur du quartier.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire avoue être surprise par la présentation, qui ne correspond pas au texte de la pétition. Elle a retrouvé la proposition PR-1183 demandant un crédit de 3 400 000 francs pour refaire la place du Petit-Saconnex. A l'époque, M. Marti, auditionné par la commission de l'aménagement et de l'environnement, mentionnait que «son association soutient ce projet de la Ville de Genève. Il ajoute que l'association a d'ailleurs collaboré avec la Ville; elle a tenu compte des desiderata exprimés. Le projet est suivi depuis 2012 et s'intègre dans un projet plus large de promenade englobant le parc du Petit-Saconnex et le parc de la Croix-Rouge jusqu'au parc Trembley. La directrice de la Croix-Rouge soutient ce projet qui, par ailleurs, a été présenté à M. Barrazzone. Le réaménagement de la place du Petit-Saconnex est incontournable.» Elle est ainsi sidérée des demandes des auditionnés, alors qu'ils soutenaient le projet. La mise en sens unique de la place était une négociation entre les opposant-e-s et les partisan-e-s

de la fermeture. Concernant le marché, le problème n'est pas lié à la circulation, mais au fait qu'il ne trouve pas de public. Une partie des commerçant-e-s ne sont pas réguliers, ce qui ne fidélise pas les client-e-s. Les auditionnés ne respectent ainsi plus leurs discussions avec la Ville. Elle souhaiterait comprendre comment un tel revirement d'opinion est possible.

M. Marti explique avoir travaillé sur le projet avec M. Pagani. Le projet était optimal par rapport à une place qui servait uniquement de parking. Lors de la réalisation, certains défauts, tels que les bancs, ont été mis en lumière. Les bancs étaient originellement placés face à la route, puis ont été retournés sur demande des habitant-e-s. La légèreté du marquage sur les pavés a entraîné ce phénomène de parking sauvage. Le poste de police municipale ferme à 17 h. Les agent-e-s peuvent être appelés jusqu'à 22 h, mais ils ne sont pas au Petit-Saconnex et n'y font plus de tournées. Plus le temps passe, plus le nombre de voitures augmente. En outre, le projet remonte à quinze ans et il a été critiqué par certains partis.

La commissaire confirme que le Parti libéral-radical avait notamment critiqué les pavés, peu adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Lorsque M. Pagani avait présenté le projet, il avait explicitement indiqué laisser la possibilité pour les véhicules de livraison d'accéder aux commerces sur la place. La demande des commerçant-e-s fonctionne, même si elle a pu donner de mauvaises idées à d'autres habitant-e-s. Elle demande si l'installation de potelets pourrait résoudre une partie du problème.

M. Fontana répond par la positive. Il remercie la commissaire pour son intervention, qui relève les investissements déjà faits pour la construction de la place. Entre la présentation sur plans et la réalité, des différences ont pu être observées. La pétition ne va pas exactement dans le sens de la présentation, mais a été adaptée puisque la pétition date de deux ans. M. Fontana et l'AHPTSG ont la volonté d'être plus à l'écoute et plus coordonnés avec toutes les parties prenantes de la place, qui auraient mérité d'être davantage écoutées par les autorités. L'absence de consultation citoyenne sur ces questions a entraîné certains problèmes. Concernant le marché, M. Fontana s'interroge sur les motifs poussant les commerçant-e-s à ne plus se présenter régulièrement. L'absence de client-e-s peut venir du fait que les commerçant-e-s ne sont pas assez nombreux pour créer une variété suffisante de produits. Cette question doit être analysée par la Ville, pour étudier la fermeture de la place le lundi afin de créer un grand marché réunissant plus de monde. Le constat est que le marché est en train de péricliter et est amené à disparaître. Un sondage auprès des habitant-e-s du quartier pourrait permettre de déterminer si le marché a toujours une raison d'être à cet emplacement.

M. Bandiera énumère les quatre marchands du marché: M. Halimi, qui vend des fruits et légumes, M. Zudin, qui vend de l'huile d'olive, le fleuriste, M. Olier, et le rôtisseur, M. Zeciri.

La commissaire précise que ces quatre marchands sont les marchands abonnés, mais des cases sont disponibles pour les marchand-e-s au ticket, tel que le vendeur valaisan de saucisses.

M. Bandiera ajoute que le potentiel d'une piétonnisation a trait à la surface obtenue pour aménager l'espace. Les conditions cadres ne sont pas réunies, faute d'espace et de matériel. Une nouvelle réflexion, également économique, doit être menée sur la valorisation du quartier. L'aspect du marché doit être analysé de manière plus large. Les opposant-e-s sont ouvert-e-s à réfléchir autrement, mais la réalité factuelle est celle des quatre marchands et de l'espace public montré sur les photos. Un réel potentiel commercial existe dans le quartier pour élargir la clientèle. Des investissements pourraient être pensés. Le problème ne vient pas uniquement du fait que les marchand-e-s et les client-e-s ne sont pas réguliers, mais que cet espace peine à être considéré comme un marché. Une réflexion plus large sur la piétonnisation pourrait permettre à toutes les parties de trouver leurs intérêts.

La commissaire trouve dommage que les auditionnés ne mentionnent que les marchands fixes qui, depuis un an, ont une présence de 65% sur le marché. Actuellement, les huit autres places à disposition des marchand-e-s ne trouvent pas d'acquéreur ou d'acquéreuse. La Ville de Genève dispose de 27 marchés et la Ferme de Budé, ouverte du mardi au samedi, est située à côté. Une majorité de la clientèle, qui dispose de certains moyens financiers, se rend ainsi à la Ferme de Budé, qui propose un assortiment plus large que le marché du Petit-Saconnex. Certains marchands ne souhaitent pas faire concurrence à la Ferme de Budé.

M. Marti ajoute que le marché de la place du Petit Saconnex est spécifiquement ouvert le lundi, puisque la Ferme de Budé est fermée.

Le président demande à situer les places de parking litigieuses.

M. Fontana détaille que, sur les onze places, dix sont disponibles au parking. Devant l'église et le long du mur, le stationnement est interdit.

Une commissaire souhaite connaître l'issue des discussions avec M<sup>mes</sup> Barbey-Chappuis et Perler.

M. Fontana explique que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est venue spontanément à la rencontre des habitant-e-s du Petit-Saconnex le 11 octobre 2023. La question du marché a été évoquée par des habitants venus à la rencontre de la magistrate, de même que les aspects concernant les deux-roues et de parking sauvage. M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis a renvoyé les résident-e-s vers M<sup>me</sup> Perler quant aux aspects d'aménagement. M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis a entendu les demandes, mais aucune communication n'a été reçue pour l'instant concernant d'éventuelles actions prises. Le 4 décembre 2023, M<sup>me</sup> Perler a invité les acteurs et actrices du quartier

(18 h – 25, rue du Stand, 6<sup>e</sup> étage, salle 6 AB). Tous les commerçant-e-s n'étaient pas présent-e-s. L'idée était de réunir les parties pour discuter des pétitions et des problématiques. L'amélioration de la signalétique sur le sens interdit a été mise en place. La proposition d'ajouter un-e troisième îlotier ou îlotière pour les enfants est restée pour l'instant sans réponse. Lors de cette séance, M<sup>me</sup> Perler et ses services ont présenté une idée de modification de l'aménagement de la place, visant à aménager cinq places de parking, dont une pour handicapé, parallèlement à la voie de circulation. L'AHPTSG n'a pas de position sur cette idée et n'a pas été consultée avant la présentation de ce projet le 4 décembre dernier sur tous les tenants et aboutissants qu'impliquerait cette modification de la place. En l'état, aller de l'avant sur cette idée contrarierait les commerçant-e-s et ne répondrait pas à la pétition, dans le sens d'améliorer la circulation sur la place.

M. Fontana confirme que le sujet de la pétition demandant un crédit d'étude pour améliorer la place a été abordé, mais que M<sup>me</sup> Perler n'a pas pris position.

La commissaire demande si les courriers envoyés à la délégation de l'aménagement du Conseil administratif de la Ville de Genève ainsi qu'au Grand Conseil ont obtenu des réponses.

M. Bandiera répond que l'invitation de M<sup>me</sup> Perler fait suite à la demande adressée à la délégation de l'aménagement. Le Grand Conseil a accusé réception du courrier et traitera la demande durant l'année. La double démarche est justifiée par le fait que certains aspects touchant à la mobilité vont au-delà des compétences de la Ville, notamment concernant l'impact du tunnel des Nations sur le trafic motorisé dans les quartiers, ce qui a été confirmé par les services de M<sup>me</sup> Perler. Mener une action concrète tout en apportant des réponses légitimes des habitant-e-s du quartier est doublement important pour dégager des espaces libres de toute circulation motorisée. Les opposant-e-s ne le nient pas. Diverses solutions existent.

M. Fontana insiste sur le fait que le dialogue doit être central. L'idée présentée par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) lors de la séance du 4 décembre 2023 doit être présentée, discutée et sondée auprès des associations, des commerçant-e-s, et des TPG pour ce qui a trait à la question des voies de délestage. La complexité économique particulière a besoin d'être discutée le plus largement possible pour éviter de devoir déposer des pétitions et contre-pétitions.

La commissaire demande enfin si l'AHPTSG sera impactée par la prolongation du tram 15.

M. Fontana explique que cette question rejoint plutôt les questions de circulation dans le Petit-Saconnex. Le tram des Nations va fermer la circulation entre la route des Morillons et la place des Nations. Les autorités s'attendent à ce que

les automobilistes sortant du tunnel des Nations descendent l'avenue Appia pour rejoindre la place des Nations, franchir le tram pour rejoindre la ceinture péri-urbaine à l'avenue Giuseppe-Motta. Les automobilistes pourront également se diriger vers le chemin du Pommier, pour entrer dans le Petit-Saconnex depuis le Grand-Saconnex en circulant dans la zone 30 du chemin Moïse-Duboule, ou en circulant par le chemin des Coudriers, dont le trafic actuel ne donne pas satisfaction à certain-e-s habitant-e-s. L'étude demandée ne concerne pas que le Petit-Saconnex et doit s'inscrire dans une temporalité plus étendue, de prise en considération des changements d'habitudes des flux entrants et sortants de Genève qui arriveront dans le quartier. L'utilisation du Petit-Saconnex comme voie de délestage est crainte.

Une commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation étayée. Revenant sur les animations sur la place, et sachant que le Petit-Saconnex manque d'une maison de quartier (MQ), Elle demande si les auditionnés connaissent des associations qui pourraient animer des activités culturelles et sociales sur la place. Le Café du Soleil, mythique durant longtemps, pourrait même agrandir sa terrasse.

M. Fontana informe de la création de l'association O P'tit-Sac il y a deux ans. A terme, elle sera en charge de la MQ en construction dans les bâtiments de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), en face de l'Hôtel Intercontinental.

Une commissaire complète en disant que l'association O P'tit-Sac organise déjà le Bonhomme hiver bisannuel sur la place du Petit-Saconnex, le marché de Noël et le sapin participatif du 26 novembre dernier. O P'tit-Sac a également collaboré avec l'AHPTSG pour l'organisation de l'Escalade. D'autres projets sont en cours de validation par le comité, dont fait partie une commissaire.

M. Fontana développe que l'objectif est de créer plus d'interconnexions avec cette association ainsi que l'association SacOGenêts, localisée sur le quartier des Genêts, avec qui l'AHPTSG a développé ses relations. Une grande demande existe dans le quartier. D'autres projets sont prévus pour cette année. Il a été fait part à M<sup>me</sup> Perler que la végétalisation présentée le 4 décembre sur les plans de ce projet de modification de la place pourrait être excessive pour conserver l'espace pour apposer une tente telle que celle de l'Escalade, d'où la nécessité de consulter les parties pour comprendre les problématiques spécifiques de chaque entité.

M. Marti rappelle que deux ans auparavant, l'AHPTSG a organisé la Ville est à vous en fermant la place du Petit-Saconnex l'après-midi durant quatre semaines pour y mener des animations.

M. Fontana indique que la maison de quartier dans l'immeuble de la CODHA sera située en face de l'Hôtel Intercontinental. Un autre débat existe sur cette question, car historiquement l'AHPTSG souhaite que la maison de quartier se

réalise plutôt dans la Ferme de Budé. L'AHPTSG accueille néanmoins aujourd'hui positivement la création de cette nouvelle infrastructure publique dans le quartier.

Une commissaire remercie les auditionnés pour leur démarche. En comparaison nationale et internationale, Genève est en retard sur la piétonnisation et la végétalisation. Dans toutes les grandes villes suisses, les centres-villes et les vieilles-villes sont piétonnisés, et les commerces sont satisfaits. Elle demande une évaluation sur l'investissement de la place fermée par la population et souhaite savoir si les auditionnés ont compris quel-le-s automobilistes traversent la place en voiture.

M. Fontana explique que la population participe grandement à ces animations. A titre d'exemple, lors de l'Escalade, les 100 l de soupe prévus ont été écoulés en une heure. Environ 500 personnes étaient présentes sur les 200 à 300 imaginées. Le marché de Noël a également connu un succès mémorable pour sa seconde édition. Les retours sont très positifs, l'animation dans le quartier étant très appréciée. L'utilisation du parc des Crêts tente également d'être développée. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFICR), sous gestion de l'AHPTSG, a mis un chalet à disposition des associations du quartier, destiné à accueillir des réunions ou à stocker du matériel. L'AHPTSG avait par exemple installé des châteaux gonflables dans le parc des Crêts lors de la célébration de l'entrée en fonction de M. Gomez le 3 juin 2023. Concernant les automobilistes, un membre a mené une étude sur le nombre de véhicules traversant la place sans s'y arrêter, mais elle ne peut être représentative de la réalité. Le travail doit être réalisé par la Ville. Le constat porte sur l'abondance du trafic, mais des chiffres ne peuvent être dégagés que par une étude.

M. Bandiera ajoute que le trafic est du transit. Les craintes quant à l'ouverture du tunnel des Nations sont liées au fait qu'au vu du nombre de places de parking l'augmentation du volume du trafic va inévitablement se répercuter sur la densité du transit sur la voie de circulation traversant la place du Petit-Saconnex. Des mesures urgentes sont ainsi nécessaires. Le commerce local, qui passe par l'échange dans le quartier, a besoin d'un espace sécurisé. Les enseignes du centre-ville de Lucerne, entièrement piétonnisé, étaient remplies de client-e-s durant les fêtes. Le débat est inévitable et accepté, mais M. Bandiera insiste sur l'urgence de trouver des solutions. L'impact s'étend à tout un quartier très dense. D'autres communes, moins peuplées, ont déjà pris des mesures pour permettre aux résident-e-s de vivre dans un environnement sûr et convivial.

Un commissaire relève que le chiffre de 25 000 résident-e-s annoncé par les auditionnés concerne le secteur du Petit-Saconnex, qui s'étend jusqu'à la Servette et jusqu'à Sécheron. Le village du Petit-Saconnex ne comporte que 16 000 habitant-e-s.

M. Fontana explique que ces chiffres dépendent du point de vue. En 1931, la commune du Petit-Saconnex allait du quartier de Saint-Jean jusqu'au quartier des Nations, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les habitants de Saint-Jean ne se sentent pas «Petit-Saconnésiens». Utiliser la lentille politique, en se basant sur le nombre d'électeurs et d'électrices inscrit-e-s au bureau de vote des Crêts, serait peut-être plus représentatif. La dernière lentille, propre à l'association, considère le secteur allant de l'avenue Giuseppe-Motta, englobant les Morillons, le quartier international jusqu'à la frontière avec le Grand-Saconnex, et le quartier du Mervelet.

Il conclut que le quadrillage considéré est ainsi le secteur administratif, qui n'est pas le village du Petit-Saconnex. La différence de 10 000 habitant-e-s n'est pas moindre.

M. Bandiera souligne que cette précision sur les chiffres ne change pas la réflexion sur la piétonnisation.

Un commissaire souhaite savoir si le temple du Petit-Saconnex a formulé une demande de bornes pour réguler la circulation et autoriser l'accès au temple.

M. Marti confirme que le temple a besoin d'un accès pour les véhicules de mariage et de services funèbres.

M. Bandiera précise que le temple bénéficie déjà d'un espace réservé, systématiquement occupé par des automobilistes, qui ne sont pas sanctionnés. Les services religieux offerts justifient des exceptions pour les mariages et les enterrements, mais ces événements ne sont pas récurrents et ne nécessitent pas un accès pérenne au temple. La paroisse n'a formulé aucune opposition formelle, mais est ouverte au dialogue en prenant compte leur besoin spécifique. Les auditionnés reconnaissent ce besoin, mais la piétonnisation n'aurait pas nécessairement un impact.

M. Fontana ajoute que le pasteur de la paroisse était présent lors de la séance du 4 décembre dernier et qu'il a souligné ce besoin. M. Fontana insiste sur l'importance de la plus grande consultation, sur la base de chiffres, permettant de penser à toutes les préoccupations.

### *Discussion et vote*

Le président demande si les commissaires ont des propositions à formuler.

Une commissaire propose l'audition de M<sup>me</sup> Perler, idéalement le 12 février. (*Ndlr: M<sup>me</sup> Perler sera auditionnée à cette date au sujet de la pétition P-493.*)

Une commissaire approuve cette proposition, M<sup>me</sup> Perler ayant reçu toutes les associations du Petit-Saconnex.

La proposition d'audition de M<sup>me</sup> Perler est acceptée à l'unanimité.

## Séance du 4 mars 2024

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M<sup>me</sup> Perler indique que la place du Petit-Saconnex l'occupe de manière quasi hebdomadaire. Avant de contextualiser, elle mentionne la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-731 (*ndlr: question écrite du 1<sup>er</sup> novembre 2023 de M. Omar Azzabi: «A quand une piétonnisation pérenne et permanente de la place du Petit-Saconnex?»*) figurant à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière. Le 9 décembre 2023, M<sup>me</sup> Perler a invité les habitants, les commerçants et l'AHPTSG à une séance pour leur présenter un projet d'amélioration de la place, tant du point de vue de la circulation que de la végétalisation. En début de législature, lorsque la place a été inaugurée, les habitant-e-s réclamaient déjà une amélioration. M<sup>me</sup> Perler avait proposé de laisser la place vivre durant plusieurs mois avant de recueillir les doléances et de modifier le projet. Dans l'intervalle, l'AHPTSG a adressé plusieurs textes au Conseil municipal. La pétition P-503 demande de réguler le trafic, alors que la pétition P-493 demande diamétralement l'opposé. Lors de la séance publique, aucune opposition frontale ne s'est manifestée contre la proposition de la Ville. Les oppositions se sont fait entendre par la suite de la part des partisan-e-s des deux positions. M<sup>me</sup> Perler estimait que le projet avait été relativement bien reçu au moment de la séance. La séance a mis en lumière les divergences d'opinion. Aucun consensus n'a pu être trouvé entre les commerçant-e-s et les habitant-e-s.

Le département a examiné la situation et a décidé de maintenir le régime de circulation en zone 20, de diminuer le nombre de places de stationnement en y installant des bacs à fleurs et de créer une place pour PMR. Ces mesures d'apaisement ont été proposées à l'essai durant un an, depuis l'été 2024, avant de dresser un bilan. Un tel procédé a déjà été mené dans d'autres quartiers. La végétalisation a été proposée par le biais de bacs pour éviter de planter des arbres si la solution ne convenait pas. Un projet existe pour compléter les plantations d'arbres, bien que certaines associations et habitant-e-s revendiquent la place nécessaire à l'installation de chapiteaux durant la Ville est à vous. Le département a en partie accédé aux demandes de sécurisation des abords de la place, en posant un coussin berlinois sur le chemin D<sup>r</sup>-Adolphe-Pasteur, pour éviter que les automobilistes s'engagent sur la place avec une vitesse trop élevée. Les positions sont très antagonistes et font hésiter M<sup>me</sup> Perler à entreprendre la démarche temporaire. Dernièrement, M<sup>me</sup> Perler a décidé de mandater une personne spécialisée à la fois en matière d'aménagement et en médiation pour trouver un consensus et de déposer l'autorisation temporaire. Le positionnement du Conseil municipal sur ces deux pétitions permettra de conforter M<sup>me</sup> Perler dans ses choix. A titre personnel, elle

estime que la proposition permettait d’avancer vers une piétonnisation à plus long terme, ce d’autant que le Conseil d’Etat propose de classer ou de mettre à l’inventaire le temple du Petit-Saconnex. Cette place mérite d’être plus apaisée.

M. Betty projette une carte illustrant les travaux réalisés. Du mobilier urbain a été déplacé ou supprimé. Les mesures proposées en mise à l’essai ne remettent pas en cause le schéma de circulation et la circulation sur la place. Une matérialité différente est prévue sur le carrefour pour faciliter les traversées, en lien avec le parc. Sur la place elle-même, les places de stationnement sont actuellement en épi. L’idée est d’en garder cinq, dont une pour les PMR, en longitudinal et de compléter par du mobilier pour empêcher les véhicules de stationner sur la place. Cet objectif se traduit par de nouvelles assises et des bacs plantés, l’idée étant de tirer un bilan après une année. La souplesse d’une mise à l’essai permet également de réadapter les mesures en cours d’année. En cas de consensus, un arrêté de circulation serait rendu et l’espace aménagé définitivement, avec des plantations en pleine terre. En restant dans la logique de conserver de la circulation, le schéma futur serait celui-ci. Les demandes sont particulièrement contradictoires. Une borne de contrôle d’accès ou des potelets amovibles peuvent également être installés. Des adaptations sont envisageables mais engendrent des dépenses conséquentes.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que ces adaptations nécessiteront certainement un crédit de la part du Conseil municipal.

### *Questions des commissaires*

M. Betty explique que les bancs tournaient initialement le dos au mur et regardaient la place. Cette disposition donnant le sentiment d’être très proche de la chaussée, ils ont été retournés par la suite sur demande.

M<sup>me</sup> Perler note que l’espace pour étendre les jambes est clairement insuffisant.

M. Betty souligne que l’intérêt des bancs est de les installer sur la place face aux commerces.

Un commissaire remercie pour la présentation. L’ensemble des places actuelles sont des places blanches, limitées à nonante minutes, qui ont recueilli des avis très positifs, notamment de la part de la boulangerie Eric Emery. Il souhaite savoir si la Ville s’est penchée sur l’utilisation de ces places et peut affirmer qu’elles n’étaient pas exclusivement utilisées pour fréquenter les commerces de la place.

M. Betty confirme les échos positifs reçus de la part du boulanger quant à une meilleure rotation sur les places.

Le commissaire demande comment la Ville est arrivée à la conclusion de passer de quinze à cinq places de stationnement.

M. Betty explique qu'une catégorie de personnes souhaitait maintenir les places, alors qu'une autre désirait une suppression. La Ville a tenté de conserver des places tout en végétalisant la place, soit en complétant par des arbres, qui deviendraient en pleine terre en cas d'aménagement définitif. De là en a résulté la possibilité de placer cinq places en longitudinal. Lors de la rencontre avec les associations et certain-e-s commerçant-e-s, aucun nombre précis de place n'a été formulé.

Pour une place aménagée en 2021, le commissaire s'étonne du fait de solliciter un nouveau crédit deux ans et demi plus tard.

M<sup>me</sup> Perler répond que le projet de requalification de la place a abouti en 2020, avec des demandes ayant trait aux besoins d'ombrage et de convivialité. La question est pertinente. L'aménagement conçu il y a plusieurs années ne correspond plus aux enjeux actuels. Si la place devait être refaite aujourd'hui, le projet serait différent. M<sup>me</sup> Perler cherche à répondre aux demandes d'amélioration, qui émanent également du Conseil municipal. Une piétonnisation totale s'est avérée impossible dans l'immédiat, compte tenu du mécontentement des commerçant-e-s. M<sup>me</sup> Perler propose un test avant de se lancer dans une piétonnisation totale.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de reculer les bancs contre le mur.

Pour M. Betty, la problématique provient du fait que le trottoir n'est pas large. Les bancs devraient être retirés du trottoir et installés sur la place. Les bancs ont été détournés de leur usage pour constituer un obstacle aux voitures se garant en chevauchant le trottoir et protéger la circulation piétonne.

Le commissaire demande si un contrôle du stationnement fait partie de la phase d'expérimentation.

M<sup>me</sup> Perler indique que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est en charge de cette thématique. Ni la police municipale ni la Fondation des parkings ne sont présentes le soir. Certain-e-s automobilistes en profitent partout en ville. A titre d'exemple, la rue des Rois a vu de nombreuses voitures se garer sur le revêtement qui n'y invite pourtant pas et malgré les panneaux.

M. Betty ajoute que généralement les mises à l'essai s'appuient sur la police municipale et la Fondation des parkings pour veiller au respect de la mise à l'essai et faire en sorte que tous les types de véhicules soient verbalisés. Dans les trois rues en transition, soit les rues du Port, du Prince et de la Tour-Maîtresse, les contrôles ont été renforcés durant toute l'année 2023, la journée uniquement, pour faire respecter les changements, y compris aux vélos.

## Séance du 11 mars 2024

### *Discussion et vote*

Un commissaire des Vert-e-s rappelle que la pétition émane des habitants et habitantes. Elle laisse une place aux voitures en créant des aménagements sur les rues adjacentes afin de dégager la place du Petit-Saconnex. En parallèle, la volonté de poursuivre la végétalisation s’est fait entendre. La sécurité en termes de visibilité et de vitesse est importante. Les Vert-e-s sont prêt-e-s à voter à ce soir et à soutenir le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste trouve la mention de la place des voitures par les Vert-e-s fondamentale. Aucune guerre n’est menée contre les voitures, mais la part des choses est faite entre les endroits destinés à la vie de la population et les autres rues ouvertes au parking. Le but n’est pas d’empêcher les client-e-s de se rendre dans les commerces. Néanmoins, ces client-e-s automobilistes ne doivent pas empiéter sur la place d’un quartier pouvant accueillir des événements. La pétition va dans le sens de rendre la place aux habitant-e-s pour animer le quartier et de laisser le trafic se poursuivre dans les rues adjacentes. Les parents craignent de laisser sortir leurs enfants. L’objectif est de conserver des endroits en ville pour que les habitant-e-s puissent s’approprier l’espace en toute sécurité et de laisser la circulation des voitures en périphérie. Le Parti socialiste soutient le renvoi au Conseil administratif.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois réitère son argumentation. Le projet de maintenir la place ouverte est bon. Les arguments de sécurité peuvent être résolus par d’autres moyens. Il n’est pas convaincu que la demande émane de la majorité des habitant-e-s. Les pétitionnaires ont un engagement politique certain allant dans le sens de la piétonnisation à tout-va. Le Mouvement citoyens genevois est favorable au classement de la pétition P-503.

Pour les mêmes arguments qu’avancés pour la pétition P-493, la commissaire du Centre est pour le renvoi au Conseil administratif. La place est sollicitée et fait actuellement l’objet d’une mise à l’essai.

Une commissaire d’Ensemble à gauche estime que les pétitionnaires ont particulièrement bien argumenté la reprise du projet de la place et doivent être suivis. Ensemble à gauche soutient le renvoi au Conseil administratif.

Par cohérence avec l’objet précédent, le commissaire du Parti libéral-radical votera le classement.

Le président, sensible aux arguments des pétitionnaires et au projet de M<sup>m</sup>e Perler, indique que l’Union démocratique du centre votera le renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire des Vert-e-s indique que son groupe soutient le renvoi au Conseil administratif et salue le projet en cours avec une phase de test en diminuant

le nombre de places de stationnement. Ce premier essai permettra d'obtenir un premier retour de la population. La transmission de cette pétition donnera une direction pour la suite des travaux.

Le président met au vote la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Par 11 oui (1 UDC, 2 LC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 3 non (1 MCG, 2 PLR) et 1 abstention (PLR), le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté.

*Annexe: pétition P-503*

f-503



Service du Conseil municipal	
02 NOV. 2023	
Décision :	Traté par :

**Conseil Municipal de la Ville de Genève**

Monsieur le Président  
Service du Conseil Municipal  
44, rue de la Coulouvrenière  
1204 Genève

Genève, le 27 octobre 2023

**Concerne : Piétonisation de la place du Petit-Saconnex**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères municipales et Conseillers municipaux,

Par la présente l'Association des Habitants du Petit-Saconnex Genève (AHPTSG) a le plaisir de vous informer d'avoir lancé une pétition intitulée « *Pétition pour la piétonisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes* » (modèle en annexe). Nous avons pu récolter des dizaines et des dizaines de signatures de la part des habitant-e-s du quartier, motivé-e-s à défendre la qualité de vie de notre ville et de ses quartiers.

En dépit de sa récente restauration, la place du Petit-Saconnex n'a pas gagné en convivialité. Fortement minéralisée, elle reste un lieu de stationnement et de circulation encore accru par les flux croissants de véhicules motorisés en transit. Malgré quelques bancs supplémentaires, elle ne répond pas aux souhaits des habitant-e-s du Petit-Saconnex.

L'AHPTSG demande dès lors sa piétonisation et sa végétalisation avec une suppression du trafic (sauf pour les éventuelles livraisons). La fermeture à toute circulation lors de l'été 2021 a été plébiscitée par les habitants du quartier et a démontré que cette piétonisation ne posait aucun problème.

L'AHPTSG demande simultanément une régulation du trafic dans le quartier du Petit-Saconnex, notamment dans les rues adjacentes (rue de Moillebeau, ch. Dr. A.-Pasteur, ch. des Crêts, ch. de la Tourelle et du Champ d'Anier) avec la création de places de stationnement à durée limitée au ch. Dr. A.-Pasteur, à la rue de Moillebeau et au ch. des Crêts pour compenser les suppressions de places de stationnement sur la place du Petit-Saconnex. La partie supérieure du ch. Dr. A.-Pasteur doit rester à sens unique (trafic descendant).

L'AHPTSG demande au Conseil Municipal de traiter à la plus proche échéance les possibilités concrètes de réaliser un mandat d'étude et une expérimentation d'au moins 2 ans. Afin de rendre le traitement de nos demandes plus simple, un courrier a été transmis aussi à la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif de la Ville de Genève ainsi que au Grand Conseil du Canton de Genève.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Jérôme Fontana



Président

Pierre-André Marti



Vice-Président

Umberto Bandiera



Délégué au Pôle économique



Service du Conseil municipal	
02 NOV. 2023	
Décision :	Traité par :

## Pétition pour la piétonnisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes

En dépit de sa récente restauration, la place du Petit-Saconnex n'a pas gagné en convivialité. Fortement minéralisée, elle reste un lieu de stationnement et de circulation encore accru par les flux croissants de véhicules motorisés en transit. Malgré quelques bancs supplémentaires, elle ne répond pas aux souhaits des habitants.

L'Association des habitants du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG) demande dès lors sa piétonnisation et sa végétalisation avec une suppression du trafic sauf pour les livraisons. La fermeture à toute circulation cet été a été plébiscitée par de nombreux habitants. L'AHPTSG demande simultanément une régulation du trafic dans le quartier du Petit-Saconnex, notamment dans les rues adjacentes (rue de Moillebeau, ch. Adolphe Pasteur, chemin des Crêts, chemin de la Tourelle et du Champ d'Anier avec notamment des places de stationnements à durée limitée au chemin Pasteur, à la rue de Moillebeau et au chemin des Crêts pour compenser les suppressions de place de stationnement sur la place du Petit-Saconnex. La partie supérieure du chemin Pasteur doit rester à sens unique (trafic descendant).

**Les soussignés demandent à la Ville et à l'Etat de Genève de protéger les habitants du quartier d'un trafic excessif et nuisible à la santé de toutes et de tous.**

Nom	Prénoms	Adresse	Email	Signature

Toutes les personnes (Suisses, et étrangers) peuvent signer cette pétition qui doit être envoyée à l'adresse ci-dessous